

partage entre professionnels d'informations nécessaires pour l'exercice de leur fonction.

Elle veille également au respect et au bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs.

Eben-Hézer promeut et facilite leur formation continue et leur perfectionnement. Elle est une organisation apprenante aussi bien que formatrice.

Dans le but d'améliorer la qualité de ses prestations, et attentive aux problématiques nouvelles et changeantes, Eben-Hézer actualise et fait évoluer ses connaissances, les compétences de ses collaboratrices et collaborateurs, ses ressources et méthodes professionnelles, ses approches thérapeutiques et préventives ainsi que ses infrastructures et équipements.

Sans dogmatisme, et en y associant les bénéficiaires, elle s'adapte à l'évolution des besoins et aux développements éthiques et sociétaux dans les domaines qui peuvent concerner la vie et l'accompagnement des bénéficiaires, notamment en rapport avec les possibilités de mener leur vie personnelle de manière autonome.

Eben-Hézer contribue au développement de nouvelles formes d'accompagnement par des activités de recherche appliquée, en collaboration avec les experts et institutions reconnus dans le domaine.

Relations avec l'extérieur

Eben-Hézer recherche la confiance et l'appui du public en l'informant sur ses activités, en organisant des événements ouverts à celui-ci, ainsi qu'en conduisant des actions diverses de recherche de fonds.

Eben-Hézer et les institutions qui la composent s'insèrent dans des réseaux de partenaires dont elles sont un des acteurs dynamiques.

Ouvertes sur l'extérieur, elles favorisent l'engagement de leurs collaboratrices et collaborateurs sur le plan professionnel, social et civique.

Application

La présente charte constitue le fondement des activités d'Eben-Hézer. Elle définit les principes qui régissent le fonctionnement de celles-ci et en assure la cohérence. La réalisation de ses valeurs et principes est le dénominateur commun qui relie toutes ses parties prenantes.

Le conseil de la fondation ainsi que les comités des institutions sont les garants des valeurs et principes énoncés dans la présente charte.

Il est de la responsabilité des directeurs de faire connaître la charte à l'intérieur de leur institution, de promouvoir l'incarnation de ses valeurs par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, de veiller à son application.

Lausanne, mars 2014



CHARTÉ

de la FONDATION EBEN-HÉZER

Œuvre fondée en 1899 par Sœur Julie Hofmann





EBEN-HÉZER

Eben-Hézer est une fondation de droit privé, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public, créée en 1899 par Sœur Julie Hofmann, dans un esprit chrétien d'amour du prochain.

Dans le respect des valeurs de sa fondatrice, et dans un esprit humaniste, elle se consacre aux personnes en perte d'autonomie, notamment les personnes en situation de handicap du fait d'une déficience intellectuelle ou de troubles du spectre autistique, d'un polyhandicap, et aux personnes touchées par des troubles liés à l'âge, quels que soient leur milieu social, leur origine, leurs convictions politiques ou religieuses.

Eben-Hézer, fondation vaudoise, est reconnue par les autorités fédérales et cantonales compétentes, qui assurent une large part de son financement.

Mission

Eben-Hézer se donne pour mission de faire ce qui est en son pouvoir pour promouvoir le bien-être des personnes qu'elle accueille et accompagne. Elle veille à permettre à chacune de prendre sa place.

Au-delà de ses activités d'accompagnement, elle promeut un regard positif sur les personnes en situation de handicap dans la société au sens large.

Les personnes bénéficiant des prestations de la fondation

Les personnes atteintes dans leur corps, leur psychisme ou leurs liens relationnels, limitées aussi dans leurs possibilités par des facteurs sociaux ou environnementaux – circonstances susceptibles de se cumuler – peuvent bénéficier des prestations d'Eben-Hézer, que ce soit comme internes, externes ou encore accueillies ambulatoirement. Elles sont appelées ci-après bénéficiaires. Elles sont considérées comme des personnes uniques en constant devenir. Eben-Hézer les reconnaît dans leur dignité, leur globalité, et leurs potentialités, ainsi qu'avec leurs besoins physiques, affectifs, sociaux, matériels et spirituels.

Politique d'accueil et d'accompagnement

Eben-Hézer poursuit sa mission dans le respect de la singularité, des potentialités et de l'autodétermination de chacune des personnes qu'elle accompagne jusqu'à la fin de sa vie, s'il y a lieu.

Même quand ces dernières sont privées de discernement, Eben-Hézer tient compte de

manière appropriée de leurs souhaits, de leurs attitudes et des réactions exprimées au sujet des décisions les concernant, cela dans tous les domaines.

Toutes mesures sont prises pour assurer la santé physique et mentale ainsi que la sécurité et le bien-être des bénéficiaires. Ils sont encouragés à s'impliquer à l'intérieur ou à l'extérieur de l'institution, ainsi qu'à prendre des responsabilités, dans les limites de leurs possibilités.

Les principes sous-tendant l'organisation

Eben-Hézer est organisée en plusieurs institutions disposant, selon le principe de délégation, d'une large autonomie. Celles-ci définissent leurs formes d'accompagnement en fonction de la mission qui leur a été confiée et de la qualité de vie et des soins qu'elles veulent offrir, ainsi qu'en référence aux problèmes spécifiques de leurs bénéficiaires. Elles adaptent leur politique aux réalités qui leur sont propres dans le respect de la présente charte.

A l'interne, les institutions opèrent selon le principe de subsidiarité voulant que les décisions soient prises par les personnes qui sont les plus proches des problèmes à résoudre et qui ont les compétences et les informations pour le faire. Pour garantir la qualité des prestations, les instances supérieures compétentes leur fixent des conditions-cadres, les suivent, les accompagnent et assurent la coordination et la cohérence des décisions prises.

Les cadres des institutions associent leurs collaborateurs à la réflexion sur l'orientation de leurs activités.

Les principes régissant l'activité quotidienne

Préoccupée prioritairement par le bien-être des bénéficiaires, Eben-Hézer cherche aussi à satisfaire au devoir de pertinence, d'efficacité et d'efficience de ses actions.

Son fonctionnement est basé sur le principe du respect et de la responsabilité de chacun. Elle suscite une collaboration étroite et la concertation entre toutes les parties prenantes, notamment les parents et proches ou les représentants légaux des personnes accompagnées.

Son fonctionnement est également conditionné par une volonté de respecter les principes d'un développement durable.

Dans ses activités, Eben-Hézer s'appuie sur des collaboratrices et collaborateurs qui possèdent des compétences professionnelles adéquates à leur fonction, sont pleinement responsables dans leur champ d'activités, sont conscients de leurs limites, prennent l'engagement de servir au bien-être des bénéficiaires et adhèrent sans réserve à la déontologie de leur profession, notamment:

- la non-malfaisance et la bienveillance;
- la justice et la proportionnalité;
- le respect des droits des bénéficiaires;
- le respect de la confidentialité et la protection des données, tout en assurant le